Nations Unies S/2002/1272



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 novembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre datée du 26 septembre 2002 (S/2002/1106) par laquelle, en application du paragraphe 1 c) de l'article 12 *bis* du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda, je transmettais au Conseil de sécurité les candidatures aux charges de juge permanent du Tribunal que j'avais reçues d'États Membres de l'Organisation et d'États non membres ayant une mission d'observation permanente au Siège de l'Organisation dans les 60 jours prévus au paragraphe 1 b) du même article.

J'ai également l'honneur de me référer à la lettre datée du 11 octobre 2002 (S/2002/1131) que m'a adressée l'ancien Président du Conseil de sécurité, Martin Belinga-Eboutou, pour m'informer que le Conseil, à sa 4621e séance, le 11 octobre 2002, avait décidé de reporter au 15 novembre 2002 la date limite de présentation des candidatures aux charges de juge permanent du Tribunal.

Conformément au paragraphe 1 c) de l'article 12 *bis* du Statut du Tribunal, j'ai donc l'honneur de transmettre ci-joint au Conseil de sécurité les 22 candidatures que j'ai reçues d'États Membres de l'Organisation et d'États non membres ayant une mission d'observation permanente au Siège de l'Organisation dans les délais prévus au paragraphe 1 b) du même article, tels qu'ils ont été prolongés sur décision du Conseil à sa 4621e séance. La liste alphabétique des candidats est annexée à la présente lettre, ainsi que les curriculum vitae qui m'ont été communiqués avec les candidatures*.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

---

* Annexe distribuée aux seuls membres du Conseil de sécurité.

02-70500 (F) 211102 211102